



Les pratiques culturales, modelant les paysages et les écosystèmes, sont au cœur de la problématique de conservation des insectes pollinisateurs sauvages. - Cliché Serge Gadoum

Par Serge Gadoum, Xavier Houard et Samuel Jolivet

France, Terre de pollinisateurs

le projet de Plan national d'actions (PNA) en faveur des abeilles et des autres insectes pollinisateurs sauvages

■ DESENJEUX MAJEURS DE CONSERVATION

Environ 70 % des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80 % des cultures dans le monde (soit 35 % du tonnage de ce que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les abeilles sauvages et les autres insectes pollinisateurs. Dans plusieurs pays européens proches, le déclin est avéré chez les abeilles sauvages et les Lépidoptères, tant du point de vue de leur abondance que de leur richesse spécifique. En revanche, aucun signe de déclin n'a été détecté pour le groupe des syrphes (Diptères Syrphidés) et la situation demeure mal connue pour les autres insectes pollinisateurs. Si, pour le Nord de la France, qui a connu les mêmes évolutions d'intensification agricole et de simplification paysagère que la Belgique,

on peut raisonnablement appliquer les mêmes conclusions de déclin, que chez nos voisins, on ne dispose pas d'étude concernant l'ensemble du territoire français. Les bourdons en régression en Europe présentent cependant les mêmes tendances en France. Les raisons du déclin de ces insectes sont multiples, insuffisamment expliquées aujourd'hui, même si un faisceau de présomptions conduit à reconnaître que l'activité humaine dans son ensemble est responsable de la dégradation de leurs habitats ainsi que de leurs ressources alimentaires florales (intensification de l'agriculture et de l'urbanisation, fragmentation des paysages, biocides...). Agir pour la préservation des insectes pollinisateurs sauvages répond à des enjeux majeurs de conservation. Le rôle qu'ils assurent dans la préservation



Femelle de bourdon du groupe *terrestris* sur *Scabiosa columbaria*. - Cliché Xavier Houard



Mâle de l'Abeille des sables *Andrena cineraria* sur fleur de *Prunus* sp.
Cliché S. Gadoum



Éristale opiniâtre *Eristalis pertinax* (Dip. Syrphidé) sur Ombellifère
Cliché Mael Garrin

de la biodiversité est d'autant plus important que leur action porte des services indispensables aux équilibres des écosystèmes.

C'est la raison pour laquelle le Plan national d'actions (PNA) en faveur des abeilles et des autres pollinisateurs sauvages comme le Plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) ont été intégrés à la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale organisée par le gouvernement les 14 et 15 septembre 2012. Auparavant, le PNA était inscrit dans le code de l'environnement à l'article L414-9.

Ce plan constitue une nouveauté et une originalité car il concerne un groupe fonctionnel d'espèces et vise non seulement à maintenir et à restaurer les espèces d'insectes pollinisateurs jugées en état de conservation défavorable, mais aussi les communautés qu'elles constituent. En effet, la biodiversité liée aux insectes ne se résume pas à la seule richesse en espèces, mais comprend les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec l'ensemble du vivant, et en particulier avec les plantes.

Le ministère en charge de l'Écologie a confié la rédaction du PNA à l'OPIE, rédaction encadrée par un comité de suivi qui s'est réuni trois fois (avril et septembre 2013, novembre 2014) pour discuter et valider les propositions et les formulations émanant de l'OPIE mais aussi des membres du comité. Le

document final a été restitué au mois de mai de cette année.

■ DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET ÉCOSYSTÉMIQUES

Ce Plan national d'action – qui a pour but la sauvegarde des insectes pollinisateurs et le maintien du service de pollinisation –, a plusieurs composantes :

- éviter le déclin ou la disparition d'espèces rares, vulnérables, endémiques,
- préserver et restaurer les communautés d'insectes pollinisateurs,
- préserver et restaurer les habitats qui les accueillent,
- préserver, restaurer voire renforcer les continuités et les échanges entre les différentes populations,
- maintenir et restaurer le service écosystémique et agronomique.

Cinq grands types d'actions concrètes seront mis en œuvre et suivis au cours des cinq prochaines années de déploiement du plan qui est aussi le premier du genre à s'attacher à préserver un service écosystémique !

Diminuer significativement l'utilisation des pesticides de synthèses (herbicides et insecticides) tant en quantité qu'en surface (voir encadré page 33).

Augmenter la ressource florale sauvage dans tous les espaces verts, agricoles et naturels en déployant des programmes incitatifs de conservation des espaces dans lesquels s'exprimera spontanément la flore sauvage (prairies fleuries, haies bocagères, friches à messicoles...).

Mobiliser les acteurs à travers les professions agricoles et forestières, les professionnels des métiers de l'environnement et tous les gestion-



La vigne : une des nombreuses cultures « bénéficiant » encore de nombreux traitements
Cliché X. Houard



Cliché DR

Sur le front des « néonics »

Les pesticides systémiques sont devenus en très peu de temps le standard de « protection » des cultures. À très faible dose, ils sont absorbés par la plante qui se retrouve entièrement contaminée – racines, tiges, feuilles, fleurs, pollen et nectar – et ainsi protégée des insectes ravageurs pendant toute sa vie ! Efficacité redoutable qui n'a pas tardée à être mise en relation avec la surmortalité des abeilles et le déclin des pollinisateurs sauvages. Ces insecticides appartiennent à la famille des néonicotinoïdes (ou « néonics ») et sont appliqués principalement par enrobage de semences mais aussi par traitement aérien, traitement des sols et injection dans les troncs. Utilisés de manière préventive systématique, ils sont devenus un vrai problème environnemental, voire de santé publique. En effet, seuls 2 à 20% de l'infime quantité de poison que contient l'enrobage est assimilé par la plante mais suffisent à la rendre plus toxique que n'importe quel insecticide de génération ancienne. Le reste se retrouve dans le sol, l'eau, l'air...

Décriés depuis longtemps par les apiculteurs et les associations de protection de l'environnement (on se souvient du Gaucho, par exemple), ils font l'objet d'une lutte de groupes de pressions très inégale : ONG d'un côté, puissants groupes agro-chimiques de l'autre. Néanmoins, en 2014, un moratoire sur l'utilisation de 3 molécules de ces néonicotinoïdes (5 sont restées autorisées) a été prononcé par la Commission européenne.

Il y a un an, la *Task force on systemic pesticides* – organisme indépendant composé de scientifiques du monde entier – rendait une méta-analyse des connaissances scientifiques en la matière qui montre clairement que c'est tout l'environnement jusqu'à l'homme qui se retrouve contaminé par ces insecticides systémiques ! Depuis, de nouvelles études ont été publiées, et toutes vont dans le même sens.

Avec la présentation en première lecture de la loi Biodiversité à l'Assemblée nationale, nous avons eu la bonne surprise de voir passer l'amendement interdisant l'utilisation des néonicotinoïdes à horizon 2016. Reste un passage au Sénat et une seconde lecture à l'Assemblée. Plus périlleux...

Les associations et certains politiques se mobilisent pour appeler à un arrêt pur et simple de l'utilisation de ces pesticides dont la nocivité n'est plus à démontrer.

SJ

L'OIPIE se joint à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et aux autres structures qui portent l'appel Stop-pesticides : <http://bit.ly/1F74wky>

Les travaux de la « Task force » sont disponibles à : www.tfsp.info (en anglais).

naires d'espaces verts et naturels pour une prise en compte effective des besoins des insectes pollinisateurs sauvages.

Améliorer les connaissances scientifiques sur la biologie et la répartition des insectes pollinisateurs sauvages et développer les savoir-faire techniques quant à leur préservation.

Sensibiliser et former un large public d'acteurs des métiers agricoles et de l'environnement à travers la mise en place de formations spécifiques dans les cycles de forma-

tion initiale et dans les processus de la formation continue.

En définitive, ce sont 20 actions qui sont proposées dans ce plan pour faire en sorte que la France demeure une « terre de pollinisateurs ».

La consultation publique du futur Plan national d'actions a été lancée tout récemment et pour deux mois.

Il passera ensuite devant les experts du Conseil national de la protection de la nature puis sera promulgué par la ministre. Les cinq années de durée de ce PNA ne seront pas de

trop pour lancer une véritable dynamique et des synergies impliquant le ministère en charge de l'écologie, le ministère en charge de l'agriculture et de la forêt, les collectivités, les industriels, les réseaux de transport et d'énergie, les agriculteurs, les sylviculteurs, le monde de la recherche et de l'enseignement et les gestionnaires d'espaces, et bien sûr tous les citoyens, afin, espérons-le, d'arriver à des résultats à la hauteur des enjeux. L'OIPIE, pour sa part, continuera d'y contribuer très fortement. ■